

Le cautionnement des dettes du locataire

TITRE I - LA CONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE LA CAUTION

CHAPITRE 1 - La connaissance par le formalisme

Section 1 - Formalisme ad probationem

Section 2 - Formalisme ad validitatem

CHAPITRE 2 - La connaissance par l'information

Section 1 - L'obligation d'information de la caution de l'article 24.1 du 6 juillet 1989

Section 2 - Le renforcement de l'obligation d'information par la loi relative à la lutte contre les exclusions

TITRE II - L'ÉTENDUE DE L'ENGAGEMENT DE LA CAUTION

CHAPITRE 1 - Étendue en durée

Section 1 - Le terme du bail

Section 2 - Le terme extinctif sous-jacent

CHAPITRE 2 - Étendue en montant

Section 1 - La couverture des dettes du locataire

Section 2 - L'incidence du surendettement du locataire sur la caution d'un bail d'habitation